

## SOUFFRIR AU TRAVAIL, C'EST PAS UN METIER!

On ne peut tolérer que le travail puisse faire souffrir alors qu'il devrait permettre de construire sa vie personnelle, celle de sa famille, qu'il devrait permettre de se réaliser en participant au développement de la société.

Dans le département le mal-être, la souffrance au travail existent et vont croissant. Ils ne sont pas l'apanage de quelques agents fragilisés.

Ce sont bien les suppressions d'emplois, continues et massives, les restructurations incessantes, un management fondé sur l'obsession de la satisfaction des indicateurs, la perte de sens, de maîtrise du travail, l'écoeurement d'être contraint à un travail de mauvaise qualité au nom de la logique productiviste, et l'individualisation de la gestion des agents, qui sont à la source de toutes les souffrances subies.

En matière de stress, la CGT est contre toute individualisation des mesures prises, qu'il s'agisse de cellules d'écoute, de numéro vert ou de formation à la gestion du stress. Ces dispositifs indiquent une reconnaissance implicite de la souffrance mais ils l'intègrent comme donnée « normale » du travail, ce qui est inadmissible.

Le code du travail est clair sur ce sujet lorsqu'il souligne que l'employeur doit mettre en place « *les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* »

La CGT sera attentive dans le cadre des protocoles de mise en place des Espaces de Dialogue et du Tableaux de Bord de Veille Sociale (TBVS) et au niveau du département, aux ateliers d'expression mis en place en 2011 sur les risques psychosociaux ( comité de direction – cadres - agents )



## NES

La nouvelle carrière B (NES : Nouvel Espace Statutaire) est mise en œuvre depuis le 1er septembre 2010 pour les contrôleurs des impôts et du trésor public de la DGFIP, en application du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009.

La CGT fait le point : voir sur le site national

<http://www.financespubliques.cgt.fr/Contrôleurs-un-point-sur-le-NES.html>

## BILAN D'ETAPE REGLES DE GESTION

La CGT Finances Publiques a œuvré pour que le nouveau système de mutation soit élaboré à partir de principes forts qui offrent aux agents des garanties d'affectation dans les meilleures conditions.

Voir le dossier sur le site national de la CGT

[http://www.financespubliques.cgt.fr/IMG/pdf/regles de gestion.pdf](http://www.financespubliques.cgt.fr/IMG/pdf/regles_de_gestion.pdf)



## Indemnité GIPA 2011 : halte à l'injustice, oui à l'augmentation des salaires pour tous !

Signez la pétition intersyndicale papier ou en ligne :

<http://site-syndicat.org/petition/index.php?petition=10>

## notation 2011 :

voir le dossier destiné aux agents de la filière Gestion Publique.

<http://www.financespubliques.cgt.fr/Campagne-de-notation-2011-de-l.html>

**ATTENTION le délai est court pour la filière Fiscale : 1 mois à compter de la réception de la fiche pour faire appel**

N'hésitez pas à prendre contact avec les élus CGT

## action sociale en danger !

signer la pétition intersyndicale

[http://www.financespubliques.cgt.fr/IMG/pdf/petition\\_chorus-deleg\\_01avril2011.pdf](http://www.financespubliques.cgt.fr/IMG/pdf/petition_chorus-deleg_01avril2011.pdf)

**Report des congés annuels en cas de congé maladie : la justice a tranché, le droit des salariés doit être respecté !** voir l'article complet sur le site :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/Report-des-conges-annuels-en-cas.html>

# Salaires : quelques vérités très bonnes à dire

Parmi les questions incontournables pour les salariés, celle des salaires et du pouvoir d'achat occupe une place prépondérante.

D'ailleurs, une enquête récente de l'IFOP souligne que la revalorisation de leur pouvoir d'achat est redevenue la première priorité des fonctionnaires.

L'attente est d'autant plus grande, les exigences sont d'autant plus légitimes que, ces dernières années, les politiques gouvernementales ont conduit à une dégradation brutale de la situation.

Et les perspectives annoncées avec, en particulier, le gel de la valeur du point sur 2011, 2012 et 2013 sont rien moins que désastreuses

## Primes et rémunération à la performance



Chacun le sait : la part des primes dans l'ensemble de la rémunération des fonctionnaires a significativement augmenté ces dernières années.

### Les évolutions des dernières années :

Dans la Fonction publique de l'Etat, hors Indemnité de Résidence (IR) et supplément Familial de Trait (SFT), le ratio primes/traitement indiciaire brut a évolué comme suit :

- En 1994, les primes représentaient 15,1 % du traitement indiciaire brut.
- En 2008 (dernière année officiellement connue), elles en représentaient 19,4 %.

En 15 ans, il s'agit d'une progression considérable. En effet, toujours hors IR et SFT, la moyenne des primes versée par agent a grimpé de **66 %** !

C'est plus du double de la progression du traitement indiciaire brut.

Il est parfaitement clair que cette augmentation importante a été obtenue (ou a été consentie) pour en quelque sorte pallier la perte de la valeur du point sur la même période.

Seulement, primes et traitement indiciaire, ce n'est pas du tout la même chose.

### Les primes, c'est aléatoire :

Notons d'abord que le taux de 19,4 % est une moyenne. L'inconvénient des moyennes, c'est qu'elles ne disent rien des minima et des maxima.

Or, dans le cas des primes, ces éléments sont pourtant particulièrement éloquentes, puisque certains corps dans certains ministères « *n'émargent* » **qu'à 8 %** alors, qu'à l'autre extrémité, des corps perçoivent **jusqu'à 70 %** du traitement indiciaire brut. Et encore ces chiffres ne prennent-ils pas en compte certains emplois.

Le « *salaires au mérite* » est condamnable pour au moins 3 raisons essentielles :

✎ Il est corrélé à des critères de performance qui, le plus souvent, sont aux antipodes – quand ce n'est pas qu'ils sont contraires – à l'intérêt général et aux missions de la Fonction publique.

↪ Il va obligatoirement introduire des pratiques clientélistes et discriminatoires. Quels que soient les garde-fous mis en place, les portes seront grandes ouvertes pour que soient récompensés – ou sanctionnés – les comportements des agents en fonction de leur niveau d'adhésion aux desideratas des chefs de service.

↪ Dans la logique des adeptes de ce système, il faut que « *le jeu en vaille la chandelle* ». Autrement dit, il faut que les sommes sur lesquelles joue la modulation soient significatives. Or, qui peut croire en ces temps d'austérité budgétaire, que les crédits consacrés au paiement des personnels puissent globalement augmenter ?

Pour accroître encore les régimes indemnitaires, la voie choisie sera immanquablement de réduire davantage la part réservée au point d'indice.

## Les salaires de la Fonction publique dans l'économie

Rappelons d'abord une donnée majeure : lorsqu'on les rapporte aux richesses créées (au Produit Intérieur Brut), on constate que les traitements, primes et pensions alloués aux ayants droit des 3 versants de la Fonction publique sont en diminution.

Ainsi de 2000 à 2008, ils représentent **0,7 % de PIB en moins, soit environ 13 milliards d'euros**. On est donc bien loin des discours matraqués par certains comme quoi l'ensemble de la masse salariale versé aux actifs et aux retraités constituerait un poids toujours plus lourd pour l'économie.

On nous dit que les efforts consentis sur les mesures catégorielles – avec, en particulier, le retour de 50 % des crédits liés aux suppressions d'emplois – compensent largement cela et, globalement au bout du compte, les enveloppes consacrées à la rémunération des agents n'ont jamais été aussi élevées. Qu'en est-il vraiment ?

Sur le total des sommes nouvelles consacrées à la valeur du point et aux mesures catégorielles, les chiffres fournis par la DGAFP donnent les indications suivantes :

- ↪ 2004 : 0,791 milliard d'euros
- ↪ 2005 : 1,120 milliard d'euros
- ↪ 2006 : 1,415 milliard d'euros
- ↪ 2007 : 1,208 milliard d'euros
- ↪ 2008 : 0,898 milliard d'euros
- ↪ 2009 : 1,096 milliard d'euros
- ↪ 2010 : 1 milliard d'euros (estimation)

Il apparaît clairement que les propos gouvernementaux sont des allégations mensongères et les enveloppes budgétaires concernées sont, en euros constants, au mieux en stagnation et, par rapport à 2005 et 2006, en très nette régression.

Même si la CGT condamne définitivement l'échange « *emploi contre salaire* », rappelons tout de même que le Président de la République s'est vanté d'avoir supprimé 100.000 postes depuis son élection.

Le fameux retour catégoriel de 50 % des supposés gains engendrés par ce jeu de massacre devrait donc représenter **entre 1,2 et 1,5 milliards d'euros** en 2010.

Il est donc avéré que, pour la majeure partie, cet argent est utilisé à autre chose.

# REUNION des cadres A à la TG le 11 avril 2011

Cette réunion avait comme ordre du jour :

- la mise en place de la DLU
- le contrôle interne

Dans son introduction le TPG a évoqué ses 4 dossiers pour l'avenir :

- 1- les objectifs 2011 défendus par la direction et négociés de gré à gré avec les comptables dans le cadre des nouvelles directives de la DG, en insistant sur l'attention à porter au climat dans les services , en rappelant les formations –informations sur les risques psychosociaux en cours ... utiles au management.....
- 2- C'est aujourd'hui le 1<sup>er</sup> jour d'interdiction de dissimulation des visages dans les lieux publics, elle nécessite beaucoup de doigté. L'instruction n'est pas encore sortie .
- 3- Les grandes orientations de la création de la DLU , car la finalisation sera de la responsabilité du nouveau DDFIP qui arrive le 10 mai, mais il ne sera nommé **qu'après la création de la DDFIP par décret probablement le 1<sup>er</sup> juillet 2011.**
- 4- Présentation de la circulaire sur le contrôle interne avec un plan qui sera adapté à l'Yonne .

## La mise en place de la DLU au 1<sup>er</sup> juillet 2011:

Mr BITTAN devient TPG par intérim à compter du 1er mai et Mr BARBERET devient DSF par intérim.

De nombreuses incertitudes et un flou important demeurent quant au rattachement des services aux différents pôles et à l'affectation des cadres A .

Après du DDFIP on aurait : la mission audit et conseil, la MMR (mission maîtrise des risques et la communication).

En ce qui concerne la RPIE ( responsable de la politique immobilière de l'état) ce n'est pas encore tranché.

**Pôle pilotage et ressources ( pôle transverse) :** il comprend la division ressources (RH, Logistique et formation professionnelle) et la division contrôle de gestion avec l'informatique.

**Pôle fiscal :** c'est clair : assiette et recouvrement des professionnels, des particuliers, foncier et patrimoine . Avec comme l'a évoqué un comptable un nombre important de cadres A et A+. Les amendes relèveraient de ce pôle.

Alain Guyader a rappelé que Monsieur Parini, dans sa lettre du 20 juillet 2009, indiquait que la création des directions départementales des finances publiques ne modifiait pas l'exercice des missions. Les agents conservent leurs attributions. Dans de nombreux départements on assiste à l'arrivée de nombreux A+ dans les directions reléguant ainsi les inspecteurs à des tâches aux responsabilités « subalternes ».

Vous avez essayé d'expliquer cela, mais actuellement dans les groupes de travail « gestion » les A sont traités avec les B et C et les comptables avec les A+, ce qui révèle les intentions de la direction. Cela pose clairement la question du positionnement des inspecteurs dans la nouvelle direction. Ceci est aussi valable pour les A+ notamment les IP.

## Pôle gestion publique :

3 divisions : état, SPL et domaines , pour ce dernier la partie RPIE ( voir ci dessus ) serait avec le DDFIP du département .

Sur les installations immobilières les délais sont longs et les travaux assez lourds et la TG ne serait pas définitivement installée avant **début 2012.**

En premier installation de la maîtrise des risques (MMR) et de la Gestion Publique au rez de chaussée du bâtiment ATI, puis les autres services en tiroir , en lien avec le désamiantage qui sera réalisé étage par étage . En fait 6 mois de travaux.

Un pré projet est validé par la DG , il sera soumis au CTPL .

Alain GUYADER a rappelé l'obligation de consultation des personnels . Mr Bittan lui a répondu que le N°1 déciderait des modalités précises de mise en oeuvre.

### **Le contrôle interne :**

Là aussi le dispositif est lourd et le département va l'alléger. Le TPG propose de faire un état des lieux des postes, de leurs pratiques différentes pour ne pas oublier les fondamentaux.

La circulaire qui figure sur le site du 89 a été décortiquée, elle sera adaptée et simplifiée pour l'Yonne lors d'une prochaine réunion ... en perspective du travail supplémentaire et pour quel objectif ?

On était nul avant ? a demandé un comptable .

Eviter les erreurs nous dit-on ! la situation catastrophique des effectifs est certainement responsable, pour partie, de ces erreurs !

Alain Guyader a indiqué que la création des DDFIP remet en cause la séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Le dernier groupe de travail national sur la refonte du décret de 1962 modifie son contenu avec les services facturiers, le contrôle partenarial. Le décret donne une base juridique au CHD qui ne répond qu'à une seule chose : gérer la pénurie d'emploi.

Enfin il est clairement affirmé la possibilité pour un poste comptable de disposer de plusieurs comptes de disponibilités.....

Concernant la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables des menaces existent, au travers d'un amendement. On juge le comptable et non plus les comptes.

Le tract de la CGT Finances Publiques sur la réforme du décret de 1962 a été distribué à tous les participants.

Il est sur le site national: <http://www.financespubliques.cgt.fr/Reglement-General-de-la.html>

## **Les missions de service public hospitalier ne peuvent pas être assurées par le secteur privé lucratif**

La CGT a pris connaissance avec colère et consternation du projet du Ministère de la Santé, relayé par un amendement à la Proposition de Loi « Fourcade », de faciliter l'attribution de missions de service public aux cliniques privées à but lucratif.

Alors que se multiplient des discriminations budgétaires réitérées au profit du secteur lucratif, et que la permanence des soins se trouve gravement amputée pour satisfaire les cliniques privées, cette nouvelle marque de défiance à l'égard des hôpitaux publics est particulièrement choquante.

La CGT ne peut accepter la généralisation d'une logique d'appel à projet permettant des interprétations hétérogènes selon les régions et favorisant clairement l'ouverture aux cliniques privées, sans contrôle réel du respect en leur sein des principes d'égalité d'accès, de permanence des soins et d'accessibilité financière.

La CGT est attachée à un service public hospitalier efficace disposant des moyens pour répondre aux besoins de la population dans le cadre des principes d'égalité et de solidarité. Elle demande que cessent les entreprises de démantèlement du service public et ne peut accepter des modifications de la loi HPST dans le seul intérêt des actionnaires du secteur d'hospitalisation privée lucrative.

La CGT s'est opposé à la loi HPST au motif qu'elle constituait une étape supplémentaire de démantèlement du service public hospitalier. Aujourd'hui, encore plus qu'hier, elle exige qu'un véritable débat national s'engage afin de discuter d'une nouvelle loi remplaçant la loi HPST, centrée autour d'un véritable service public de santé. Elle continuera à porter cette exigence, notamment lors de la journée d'action du 2 avril, avec l'ensemble des acteurs et des forces sociales rassemblées autour de cette même revendication.

Montreuil, le 28 mars 2011

# Elections DGFIP 2011



**Le 20 octobre 2011** est une date importante pour l'ensemble des agents aux Finances. A cette date les personnels choisiront leurs représentants qui, pour les trois prochaines années, devront assurer la défense de leur droit au travail et des conditions d'exercice des missions.

**Pour la CGT Finances publiques, ce seront les premières élections à la DGFIP. Elles détermineront une nouvelle représentativité des Organisations Syndicales tant au niveau national qu'au niveau local.**

## De nouvelles dispositions électorales :

La représentativité des organisations syndicales découle maintenant des résultats des élections en Comités Techniques sur liste à un seul tour. Jusqu'à présent, les syndicats désignaient les militant(e)s qui les représentaient, et n'étaient donc pas des élu(e)s du personnel. Les élections aux instances paritaires (CAP) ne serviront plus de base de calcul pour la représentativité.

Pour la première fois les agents de la DGFIP voteront pour élire leurs représentant(e)s aux Comités Techniques, que ce soit au niveau local ou ministériel.

Un Comité Technique de « proximité » est installé auprès de chaque direction locale : il y en aura un pour la nouvelle DDFIP 89.

## Les Comités Techniques ne seront plus paritaires.

Seul(e)s les représentant(e)s du personnel voteront. Le Comité Technique sera toujours consulté pour avis, le président informera dans les deux mois des suites données. En cas d'avis défavorable unanime le projet devra faire l'objet d'un réexamen et d'un nouveau vote dans les 30 jours.

Soulignons que la perte du caractère paritaire des Comités Techniques s'accompagne, et c'est là le vrai changement, d'un pouvoir de négociation entre l'autorité qui préside au CT et les membres élus de la parité syndicale.

## Les CAP

Concernant les Commissions Administratives Paritaires, elles restent paritaires et les élections interviendront en même temps que les Comités Techniques (élection à un tour).

## Les CHS et CDAS

Enfin pour les Comités Hygiène et Sécurité et les Conseils Départementaux de l'Action Sociale, leur composition résultera du scrutin aux Comités Techniques.

## INFOS GESTION :

- **18 avril 2011** : résultat concours CP filière fiscale
- **19 avril 2011** : mutation inspecteurs des impôts
- **22 avril 2011** GT Synthèse Cahier de consignes catégorie C technique (matin)
- **29 avril 2011** CAP Inspecteurs : affectation au titre de l'article 37
- **12 mai 2011** : mutation des contrôleurs des impôts
- **18 mai 2011** CAP Contrôleurs : rangs de classement pour le mouvement du 01/09/2011 + révisions de note 2010
- **18 mai 2011** CAP Adjoints techniques : rangs de classement pour le mouvement du 01/09/2011 + intégrations des AATP faisant fonction technique dans le corps des adjoints techniques (après-midi)
- **19 mai 2011** CAP Inspecteurs : mouvement de mutation au 01/09/2011 (1ère phase nationale)
- **19 mai 2011** CAP Agents d'administration : rangs de classement pour le mouvement du 01/09/2011 + révisions de note 2010 + intégrations des ATTP faisant fonction administrative dans le corps des agents d'administration

### POUR SUIVRE TOUTE L'ACTUALITE

voici le lien vers le site du syndicat national :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/>

### BULLETIN D'ADHESION

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT  
Alors, je me syndique...**



Affectation :

Grade :

Date :

Prénom :

Indice :

déclare adhérer au Syndicat National CGT Finances Publiques .

Signature :